

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

AVATAR

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

AVATAR

Code GIFAP : WG (granulé à disperser dans l'eau)

500 g/kg de fenpyrazamine

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide de la vigne, du maraichage et de l'arboriculture à usage agricole.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRITCHE

LA CAFOURCHE

33860 MARCILLAC

France / Tel. : 05.57.32.48.33 / Fax : 05.57.32.49.63

approgritche@gritche.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger

Dangers pour le milieu aquatique - chronique cat. 1

Mention(s) de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008

Pictogrammes SGH



Mention

d'avertissement

ATTENTION

Mention de danger

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

Prévention

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

AVATAR

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	50	473798-59-3	Fenpyrazamine : S-allyl 5-amino-2-isoprpyl-4-(2-méthylphényl)-3-oxo-2,3-dihydro-1H-pyrazole-1carbothioate
2	< 5	10237-70-4	Acide maléique, sel de potassium

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ .1272/2008
1	Non attribué	oui		
2		/	SGH09 SGH07	H400, H410 H315, H319, H335

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).
Inhalation	Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.
Peau	Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.
Yeux	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La poussière peut être irritante pour le système respiratoire et causer des symptômes de bronchite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique conseillé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable et mousse. Moyen d'extinction inapproprié : aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (monoxyde de carbone (CO), oxydes soufrés (SOx) et oxydes nitrés (NOx)).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de pression due à la chaleur.

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour

les non-secouristes :

Ne pas respirer les poussières.
Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque.

Pour les secouristes :

Ne pas respirer les poussières.
Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.
Eloigner les sources d'inflammation.
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

AVATAR

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Afin d'éviter l'accumulation de poussières, les zones de traitement et de stockage doivent être équipées de ventilation.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Maintenir à l'écart de la chaleur et des sources de chaleur.

Un nuage de poussière explosif peut se former.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Eviter les atmosphères humides.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Assurer une ventilation adéquate dans la zone de traitement et de stockage et où de la poussière peut se former.

Protection individuelle :

Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussières.

Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Pour protéger les utilisateurs professionnels des produits phytopharmaceutiques, porter :

• Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

• Pendant l'application :

Application en plein champ :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

AVATAR

Si application avec tracteur sans cabine :

o Pulvérisation vers le bas :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

o Pulvérisation vers le haut (vigne) :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Application sous serre :

Sans contact intense avec la végétation :

o Culture basse (< 50 cm)

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

o Culture haute (> 50 cm)

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

o Contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses :

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

- **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :**

Suite à des applications en plein champ :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Suite à des applications sous serre :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou type 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pour protéger les travailleurs, porter :

En plein champ :

- une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Sous serre :

- une combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant
- des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

AVATAR

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Petits granulés sphériques (inspection visuelle)
Couleur	Marron (inspection visuelle)
Odeur	Odeur chimique (inspection olfactive)
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	7,28 (dispersion dans l'eau à 1% à 21-23°C) (CIPAC MT 75.3)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable (EEC A.10)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non déterminé
Densité apparente	0,6 g/ml (CIPAC MT 186)
Solubilité dans l'eau	Dispersable dans l'eau (solubilité de la fenpyrazamine = 20,4 mg/l ; 20°C) (OCDE 105)
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable fenpyrazamine: $\log P_{ow} = 3,52$; 25°C) (OCDE 107)
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'auto-inflammation jusqu'à 400°C (EEC A.16)
Température de décomposition	La substance active se décompose à une température > 240°C (jugement d'expert).
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	Aucune (EEC A.14)
Propriétés comburantes	Aucune (EEC A.17)
9.2. Autres informations	
Tension de surface	Non applicable
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	AVATAR
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 423)
DL50 Voie dermale	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402)
CL50 Voie inhalatoire (4 h)	Rat : > 1,97 mg/l (nez uniquement, concentration maximum atteignable) (OCDE 403)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

AVATAR

Irritation	
Peau	Non irritant (OCDE 404) Non
Yeux	irritant (OCDE 405)
Sensibilisation	Non sensibilisant (Test Buehler) (OCDE 406)

Autres informations toxicologiques	Fenpyrazamine (substance active)
	- Génotoxicité : non génotoxique (OCDE n° 471, 473, 476, 474)
	- Cancérogénicité: pas d'effet cancérigène (OCDE n°453, 451)
	- Etude de reproduction multi-génération : pas d'effet (OCDE n°416)
	- Toxicité au développement (rat, lapin) : non tératogène, non embryotoxique (OCDE n°414)

En se basant sur les données disponibles, pas de critère de classification pour les classes de risques considérées.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nom	AVATAR
Poisson	Toxicité aiguë, 96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : CL ₅₀ = 18 mg/l (7,3 mg s.a./l) NOEC = 2,5 mg/l (1 mg s.a./l)(OCDE 203)
Daphnie	Toxicité aiguë, 48h (<i>Daphnia magna</i>) : CE ₅₀ = 5,7 mg/l (2,6 mg s.a./l) NOEC = 2,4 mg/l (1,2 mg s.a./l)(OCDE 202)
Algues	Toxicité aiguë, 72h (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (OECD 201) E _b C ₅₀ = 0,56 mg/l (0,28 mg s.a./l); E _r C ₅₀ = 1,3 mg/l (0,67 mg s.a./l) NOEC _{b&y} = 0,037mg/l (0,018 mg s.a./l) ; NOEC _r = 0,58 mg/l (0,29 mg s.a./l)
Abeille	Toxicité aiguë orale, DL ₅₀ -48h (<i>Apis mellifera</i>) : 59,7 µg s.a./abeille (OCDE 213) Toxicité aiguë de contact, DL ₅₀ -48h (<i>Apis mellifera</i>) : >100 µg s.a./abeille (OCDE 214)
Nom Invertébré benthique	Fenpyrazamine (substance active) Toxicité chronique, 28j-NOEC _{dev} (<i>Chironomus riparius</i>)= 0,56 mg s.a./l (OCDE 219)
Mysidés	Toxicité chronique, cycle de vie-NOEC (<i>Americamysis bahia</i>): 0,024 mg/l
Oiseau	Toxicité aiguë, DL ₅₀ (<i>Colinus virginianus</i>) : > 2000 mg/kg pc (OPPTS 850.2100) Toxicité orale, 5 j (OPPTS 850.2200) : CL ₅₀ (<i>Colinus virginianus</i>) : > 954 mg/kg pc/j CL ₅₀ (<i>Anas Platyrhynchos</i>) : > 967 mg/kg pc/j
Ver de terre	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -14 jours (<i>Eisenia foetida</i>) : > 800 mg/kg de sol (OCDE 207)
Microorganismes du sol	Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et la transformation en azote jusqu'à 4 mg s.a./kg sol sec). (OECD 216, 217)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Fenpyrazamine (substance active)
Dégradation biotique	Non facilement biodégradable (OCDE 301 B)
Dégradation abiotique	Photodégradation : DT ₅₀ < 2 jours (EPA Sous-division N, Section 161-2) Hydrolyse (EEC C.7) : pH 4 : stable (25°C) pH 7 : DT ₅₀ > 1 an (20-25°C) pH 9 : DT ₅₀ = 24 jours (20°C) et DT ₅₀ = 11 jours (25°C)
Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées	CE ₅₀ boues activées : > 1000 mg/l (OCDE 209)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Fenpyrazamine (substance active)
	Coefficient de partage octanol-eau : Log P _{ow} = 3,52 (25°C) (OCDE 305)
	Facteur de bioconcentration (BCF), 28 jours (<i>Lepomis macrochirus</i>) : 283-289 (temps de dépuración : CT ₅₀ < 1 jour ; poisson entier) (OCDE 305)

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Fenpyrazamine (substance active)
	Adsorption K _{Foc} : 112-731 ml/g (moyenne 310 ml/g, moyenne 1/n = 0,91)
	Désorption K _{Foc-des} : 133-954 ml/g (moyenne 384 ml/g, moyenne 1/n = 0,911)
	La substance est donc faiblement à peu mobile (OCDE 106)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

AVATAR

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés 2 fois. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADNR

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR :

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA (contient de la fenpyrazamine)

IMO / IMDG / ICAO-TI

Environmentally hazardous substance, solide, NOS (contient : fenpyrazamine)

/ IATA-DGR :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR :

OUI

IMDG (polluant marin) :

OUI

IATA :

OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spéciale requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510

Délai de rentrée = 8 heures sous serre et 6 heures en plein champ après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : section 2, 4, 13 et 16.

Source des données : FDS ref. Fenpyrazamine 50 WG_B10-1_EU_rev320_CLP

Référence préparation : B10-1

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

AVATAR

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des sigles :

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

ARfD : Dose de référence aiguë

FBC : Facteur de bioconcentration

DT50 : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 50 %

DT90 : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 90 %

CE50 : Concentration moyenne efficace

Koc: Coefficient d'absorption

CL50 : Concentration létale moyenne

DL50 : Dose létale moyenne

PBT/vPvB: Persistante, Bioaccumulable et toxique/Très persistant et très bioaccumulable

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances du fabricant relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
